

## Maintenir la pression sur le gouvernement

Par Pierre Céré

**La hausse récente du chômage au Canada a été un véritable électrochoc. Alors qu'on nous annonçait la perte nette de 129 000 emplois en un seul mois (ce qui n'avait pas été vu depuis 1976), nous apprenions que le taux de chômage canadien faisait un bond de 10%, pour passer à 7,2%. En Ontario, le taux de chômage a atteint un niveau là aussi inégalé depuis 1976, soit 8,0%, dépassant même le Québec avec 7,7%. Toute proportion gardée, notre niveau de perte d'emplois révèle une situation pire que celle des Etats-Unis.**

Ces chiffres sont assez effarants. Les réalités humaines sont plus dramatiques encore : les premiers affectés sont les travailleurs et les travailleuses à temps partiel dont une bonne partie n'arrivera même pas à se qualifier à l'assurance-emploi.

En effet, l'admissibilité à ce régime a été tellement réduite que la couverture s'établissait en 2006 à 46,1%. Ce chiffre représente le ratio prestataires-chômeurs, c'est-à-dire la méthode traditionnelle pour évaluer la couverture du régime d'assurance-emploi : le nombre de prestataires par rapport au nombre de chômeurs.

### La Ministre Finley ne dit pas la vérité

La Ministre des Ressources humaines, Madame Diane Finley, n'est pas d'accord avec ce chiffre. Devant le Parlement, elle a contesté sa véracité. Pourtant, cette évaluation est faite par son propre ministère (*Assurance-emploi - Rapport de contrôle et d'évaluation 2007*, publié par le Ministère Ressources humaines et Développement social Canada).

La Ministre préfère se référer à une autre méthode de calcul, instituée au début des années 2000 pour contrecarrer les nombreuses critiques exprimées à l'endroit des compressions imposées au régime d'assurance-emploi. Cette nouvelle méthode de calcul s'appelle « taux d'admissibilité des chômeurs



dont la cessation d'emploi récente était conforme aux critères de l'assurance-emploi » (p. 63 du rapport cité plus haut). Ce taux indique que la couverture, en 2006, s'établissait à 82,7%... pour ceux qui étaient conformes aux critères... Et ceux qui ne l'étaient pas? Ceux qui, par exemple, ne réussissent pas à se qualifier, à cause du resserrement des critères d'admissibilité, qu'est-ce que la Ministre en fait?

Ce petit jeu de torsion des chiffres doit cesser. Des gens perdent leur emploi, et ils auront besoin d'un soutien réel, concret et véritable, de façon à assurer leur sécurité économique, et celle de leur famille. C'est le rôle du régime d'assurance-emploi, qui doit être, dans les plus brefs délais, bonifié. Il y a d'ailleurs un consensus sur cette question, un consensus que nous n'avions jamais vu encore : employeurs, syndicats, groupes sociaux, partis politiques, commentateurs, éditorialistes, économistes; tous disent qu'il faut assouplir l'accès au régime d'assurance-emploi, régime qui a dégagé au cours des 12 dernières années, plus de 57 milliards de dollars de surplus.

*Suite à la page 4*

## Vin Fromage à la Cinémathèque québécoise

5 à 8 bénéfice pour le CNC

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses vous invite à un 5 à 8 vin et fromage à la Cinémathèque québécoise. Pour mener à bien sa mission, le CNC a besoin de votre appui et de votre solidarité. Les billets sont au coût de 50\$. Contactez-nous pour plus d'information. Pour vous procurer des billets, faites-nous parvenir l'argent par la poste à l'adresse suivante.

**50\$**



### Conseil national des chômeurs et chômeuses

354, avenue des Pins Ouest  
Montréal, Québec  
H2W 1S1

Tél. : (514) 933-3764  
cnc@lecnc.com



Photo prise lors d'une rencontre des Sans-Chemise à la Maison Smith le 7 février 2009  
Étaient présents, une quarantaine de participants venant d'une vingtaine d'organisations différentes

# Le chômage a un visage

Par Patrice Viau

Membre du C.A. du Comité Chômage de Montréal

**325 000 emplois perdus. C'est ce que la Toronto Dominion prévoit pour 2009. Le taux de chômage atteindrait 8,8% en fin d'année. Déjà, 84 000 travailleurs ont été mis à pied avant Noël, en plus d'une perte record de 129 000 emplois juste en janvier 2009. Plus de doute là-dessus : le marché canadien de l'emploi est en crise!**

Plutôt que de consolider le filet social, les Conservateurs n'ont accordé que des miettes à l'assurance-emploi dans leur dernier budget en majorant de 5 semaines (l'équivalent de 2-3 chèques de chômage) la durée des prestations. Pourtant, jamais dans l'histoire des dernières années n'y a-t-il eu un aussi large consensus entourant la question de l'assurance-emploi: c'est l'accessibilité au régime qui est prioritaire.

En effet, selon les critères actuels, seulement 4,6 chômeurs sur 10 sont couverts par l'assurance-emploi. Plusieurs dizaines de milliers de Canadiens devront donc se dépêtrer avec l'aide sociale et les moyens du bord plutôt que d'obtenir la protection d'un régime auquel ils ont pourtant cotisé. Que dirait-on d'une police d'assurance habitation qui ne respecte pas ses obligations? Force est d'admettre que le gouvernement fédéral n'a pas assumé ses responsabilités en prenant l'argent des cotisations des travailleurs et en les octroyant à d'autres postes budgétaires.

C'est quoi le chômage? C'est deux semaines de carence au frais du travailleur; c'est attendre après son premier chèque pendant 6 semaines; c'est un montant d'un maximum d'environ 800\$ imposable (souvent moins) par deux semaines; c'est la paperasse à remplir, les questions sur nos démarches d'emploi; c'est l'inquiétude, l'incertitude face à l'avenir, la remise en question,

la honte parfois; c'est se serrer la ceinture, vivre sa vie au ralenti durant 2 mois, 4 mois, 1 an... Chose certaine, obtenir de l'assurance-emploi, ce n'est pas la panacée, mais il s'agit certainement du meilleur filet de protection pour les travailleurs eux-mêmes mais également pour leur famille et communauté.

Le gouvernement jouera de la sorte cette année avec la vie de dizaines de milliers de travailleurs. Une majorité des emplois perdus proviennent du secteur manufacturier. En général, des emplois stables et bien rémunérés. À moyen terme, oui, il faut prévoir un plan de relance économique. Oui, il faut de la vision. Mais à court terme, il faut également un baume pour les hommes, les femmes, tous les « chômeurs potentiels » pris dans cette crise. Au Canada, ce baume, c'est l'universalité du régime d'assurance-emploi, c'est l'admissibilité à tous les travailleurs qui cotisent, c'est la contribution de tout un chacun pour alléger l'impitoyabilité d'un marché de l'emploi en crise.

Il est plus que temps que le gouvernement fédéral répare les erreurs commises au cours des vingt dernières années. À défaut de vision et d'empathie, si les Conservateurs n'ont que du vent à proposer, celui-ci attisera inévitablement les braises de la colère des travailleurs et de leur famille!



## Consensus et pragmatisme : tous demandent une meilleure admissibilité

Par Ian Forand

*Intervenant en défense de droit*

**Depuis le mois de décembre dernier, les supporteurs d'une bonification du régime d'assurance-emploi se font entendre. De toute évidence, cette multiplication des appuis démontre un décloisonnement de la question entourant une réforme du chômage. Autrefois presque exclusivement défendu par les groupes de chômeurs, les syndicats et certains partis politiques, l'assurance-emploi devient, avec la crise économique, une question de pragmatisme. S'il en est ainsi c'est que le débat s'est transporté vers des milieux autrefois plus réfractaires, sinon carrément opposés à un régime de protection plus accessible.**

Mario Roy de la Presse dans son éditorial du 13 décembre 2008 écrivait ceci « La façon élégante, juste et efficace de régler le dossier sera sans doute de bonifier le régime d'assurance-emploi, notamment en décadennassant l'accès aux prestations ». Puis, le 14 janvier 2009, sur le site de Radio-Canada, John Manley et Paul Martin considéraient qu'une bonification du régime était souhaitable. Plus tard, c'est Glen Hogson du *Conference Board du Canada* qui faisait valoir qu'il fallait ajuster les règles de l'assurance-emploi pour en faciliter l'accès et en augmenter la durée.

L'économiste Yves St-Maurice de Desjardins soulignait que « des mesures comme l'abolition temporaire du délai de

deux semaines et la réduction du nombre minimal de semaines travaillées depuis un an auraient un impact immédiat. » Mario Lévesque, président de la Chambre de Commerce de Lévis considérait lui aussi qu'Ottawa devait abolir le délai de carence.

Même le gouvernement du Québec allait dans la même direction. En effet, Jean Charest demandait un assouplissement des règles d'admissibilité. Sam Hamad, plus incisif encore, soulignait le faible taux d'admissibilité et l'exprimait ainsi « Les 60% (d'inadmissibilité) c'est dû à des critères plus difficiles, qui ne permettent pas à ces travailleurs-là d'avoir accès à



l'assurance-emploi ». Le Premier ministre et son ministre ont d'autant plus raison qu'ils savent pertinemment qu'une partie des chômeurs refusés risque fort probablement d'augmenter le fardeau des provinces.

Les différents intervenants cités ci-haut, ne peuvent pas être qualifiés de « gauche ». S'ils appellent tous à une amélioration du régime d'assurance-emploi c'est qu'ils croient que c'est la meilleure façon d'éviter une spirale aux conséquences funestes. Qui douterait qu'un prestataire recevant du chômage équivalent à 55% de son salaire ne retourne pas l'ensemble de son argent dans l'économie?

## De l'importance et de la nécessité de notre travail au CCM

Par Fédora Mathieu

*Stagiaire au Comité Chômage de Montréal*

**À l'automne 2008, j'ai eu l'opportunité de travailler sur le dossier d'une prestataire ayant été accusée d'avoir commis de fausses déclarations. En prenant connaissance du dossier, il était clair que cette femme était victime d'une profonde confusion. Elle était accusée de fausses déclarations parce qu'elle ne déclarait pas de revenu alors qu'elle s'était trouvée un emploi temporaire. Puis suite à un second emploi, elle avait arrêté de remplir ses déclarations alors qu'elle était encore éligible à des prestations. L'histoire était décousue.**

Au début de 2006, la Commission accorde ses prestations à la prestataire. Peu de temps après, la Commission l'accuse de déclarations frauduleuses et lui charge une pénalité et un avis de violation. Dans sa décision, la Commission reconnaît que la prestataire a de la difficulté en français et qu'elle est toujours accompagnée pour remplir ses déclarations. Pour ces raisons, elle réduit le montant de la pénalité.

Quand à la fin de l'année 2008, la prestataire se présente au Comité Chômage de Montréal, nous commençons par faire une demande de révision en invoquant des faits nouveaux. En effet, la prestataire a été diagnostiquée de psychose paranoïde. Nous découvrons aussi qu'elle n'aurait pu remplir aucune de ses déclarations elle-même ayant non seulement de la

difficulté en français mais étant simplement analphabète. Malgré tout, notre demande reçoit une réponse négative parce que le billet du médecin qui diagnostique la prestataire indique une date ultérieure à celle des « déclarations frauduleuses ». Le fonctionnaire conclut donc que la maladie n'aurait pas pu influencer les déclarations de la prestataire. Ayant de plus indiqué avoir complété son secondaire 5, la prestataire ne pouvait, selon l'agent de la Commission, se prétendre analphabète.

Toujours sur la base de faits nouveaux, nous décidons de porter le dossier en appel devant le Conseil Arbitral. Nous y expliquons l'historique de la maladie de la prestataire qui, vraisemblablement, n'aurait pas pu attraper une psychose paranoïde à partir d'une date fixe, comme on attrape un

virus. Nous apportons également en preuve que la prestataire avait fui son pays dans des conditions difficiles et qu'elle n'avait jamais fréquenté d'établissement scolaire de sa vie. La personne qui l'avait aidé à remplir sa demande de prestation avait probablement cru bien faire en indiquant un niveau de scolarité de secondaire 5, mais cette information inexacte s'est avérée nuisible pour la prestataire.

En assistant au Conseil Arbitral, j'ai compris que de gagner ou perdre ce Conseil Arbitral ferait toute la différence dans la vie de cette femme, insolvable, prestataire de l'aide sociale et inapte à travailler à cause de sa maladie. J'ai ainsi pris conscience de l'importance et de la nécessité de notre travail au CCM.

## L'expérience d'un stagiaire au CCM

Adrien S. Meubus

Stagiaire au Comité Chômage de Montréal

**Ma récente participation en tant qu'observateur lors d'une audience au Conseil arbitral m'a permis de constater l'importance qu'a notre travail pour les prestataires qui sollicitent notre assistance pour les représenter. Pour le prestataire vivant une situation souvent déjà difficile, l'audience est le moment culminant qui déterminera l'aboutissement d'un processus de contestation contre une décision.**

Dans le dossier en l'espèce, le prestataire avait été victime de violence et d'harcèlement de la part de son supérieur immédiat. La décision initiale, sans nier le fait que le prestataire avait été victime de harcèlement, avait considéré que celui-ci n'avait pas pris des mesures raisonnables pour changer la situation. Pourtant, dans les faits, celui-ci avait effectué de telles démarches auprès de l'employeur, mais sans succès. Ces faits importants n'avaient simplement pas été consignés au dossier dû à une confusion entre le prestataire et l'agent.

Peu importe la source du litige, qui peut être aussi minime qu'un simple malentendu, une contestation menée jusqu'au bout peut toutefois se conclure par une décision favorable au prestataire comme cela a été le cas dans le dossier que j'ai suivi. La décision de la Commission a finalement été renversée, le Conseil arbitral concluant que le prestataire n'avait effectivement aucun autre choix raisonnable que de quitter son emploi au cours duquel il supportait des conditions intolérables. Inutile de mentionner à quel point cette décision aura un impact important dans la vie du prestataire sur le plan financier, mais aussi comme étant une reconnaissance des droits des particuliers souvent lésés par un système beaucoup trop imparfait.

## Devenez membre du CCM

Démontrez votre appui à la cause des travailleurs, devenez membre du Comité Chômage de Montréal. En devenant membre, vous recevrez notre bulletin d'information, vous aidez à notre financement en plus de garder contact avec nous. Les membres sont la force de l'organisation.

Faites parvenir 10 \$ au Comité Chômage de Montréal et vos coordonnées et nous vous enverrons rapidement votre carte de membre. **10\$**

**Bienvenue à nos futurs membres!**

**L'inc@sif**

est le bulletin d'information du Comité Chômage de Montréal. Il est publié 3 fois par année et sa reproduction est encouragée si la source est mentionnée.

[www.comitechomage.qc.ca](http://www.comitechomage.qc.ca)

**L'inc@sif**

LE BULLETIN DU COMITÉ CHÔMAGE DE MONTRÉAL

**CNC**

CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

## Maintenir la pression sur le gouvernement

Les Sans-Chemise préparent des moyens d'action

*Suite de la page 1*

Texte de Pierre Céré

**Les Sans-Chemise préparent des moyens d'action**



Depuis une douzaine d'années, nous sommes engagés dans ce combat. Notre déclaration de principes définit notre volonté comme étant imperturbable. Elle l'est. Il y a quelques jours, le 7 février dernier, nous réunissions une quarantaine de représentants provenant de quelques vingt organisations différentes afin de faire le point sur la situation et d'établir un plan d'action. Il se dégage très clairement de cette réunion que nous serons très actifs dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

La route dans laquelle nous sommes engagés n'a d'autre destination que celle d'un régime d'assurance-emploi en mesure de protéger les travailleurs qui perdent leur emploi. Rien ne nous détournera de cet objectif.

## Petit Guide de Survie des chômeurs et chômeuses

Le Petit guide de survie des chômeurs et chômeuses est un outil d'information sur la loi d'assurance-emploi. Il vise à rendre accessible à tous et à toutes les rouages et l'abc de cette loi complexe, et faire part de conseils pratiques et d'avertissements. **10 \$**



## Séances d'information

Nous offrons des séances d'information portant sur la Loi de l'assurance-emploi et sur nos droits. Ces séances s'adressent à différentes collectivités (syndicat, organisme communautaire, groupe d'aide aux immigrants, etc.). La durée et le contenu sont adaptés selon vos besoins.

Il s'agit simplement d'en faire la demande. Nous demandons une contribution volontaire.

Comité Chômage de Montréal

3734, ave. du Parc,

Montréal (Qc)

H2X 2J1

tél.: (514) 933-5915

fax: (514) 933-4074

